

## **SEYOND FLEXIBLE PEA MT**

Optez pour un placement multi classes d'actifs international, éligible au PEA, qui vise à s'adapter aux évolutions des marchés financiers

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

**MIXTES**

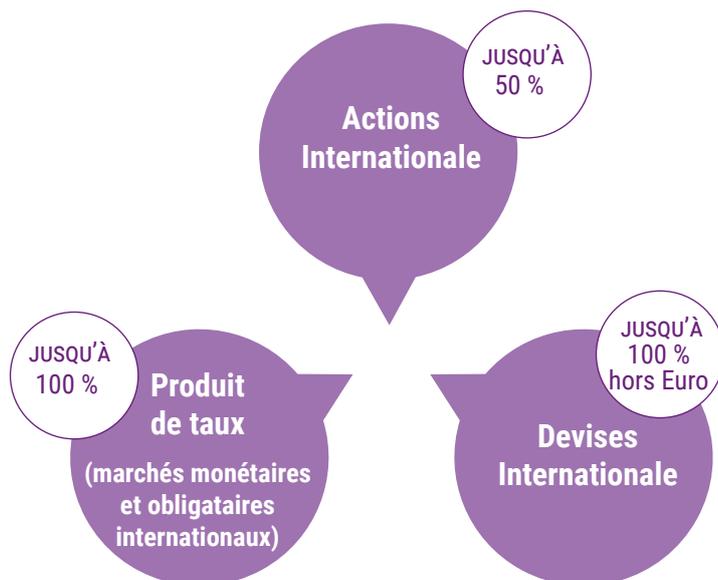
**Article 6**  
au sens de la  
réglementation SFDR

# SEYOND FLEXIBLE PEA MT

- Une allocation dynamique qui vise à s'adapter aux évolutions des marchés financiers
- Un fonds éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA)
- Des gérants expérimentés et spécialisés dans la gestion flexible

## UN OBJECTIF DE PERFORMANCE REGULIERE A MOYEN TERME

Seeyond Flexible PEA MT a pour objectif de générer une performance positive sur un horizon de 3 ans minimum en profitant principalement des évolutions des marchés d'actions et de taux internationaux. En effet, l'équipe de gestion cherche à faire profiter du potentiel de performance des différents marchés financiers internationaux tout en limitant l'impact négatif sur le portefeuille en cas de retournements majeurs de marché. Pour ce faire, les marges de manœuvre par classes d'actifs sont les suivantes :



La gestion du fonds est construite en deux poches distinctes et autonomes. L'allocation décrite ci-dessous est celle de la poche « allocation Flexible». L'allocation de la seconde poche n'a pas vocation à évoluer dans le temps.

**POINT D'ATTENTION** Seeyond Flexible PEA MT permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter la **durée de placement recommandée de 3 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## UNE SOLUTION MULTI-CLASSES D'ACTIFS INTERNATIONALE ÉLIGIBLE AU PEA

Seeyond Flexible PEA MT est un fonds de gestion « flexible » qui cherche à profiter des évolutions des actions, taux et devises internationaux : l'Europe, les États-Unis, l'Asie, les pays émergents, etc.

Avec Seeyond Flexible PEA MT, vous investissez dans une stratégie d'allocation qui vise à s'adapter de manière dynamique aux différentes configurations de marché, tout en respectant les contraintes d'éligibilité au Plan d'Épargne en Actions (PEA). L'équipe de gestion maintient un investissement direct de minimum 75% en actions éligibles au PEA dont elle cherche à gérer le risque de variation des marchés. Elle utilise en parallèle une poche d'allocation qui lui permet de s'exposer aux différentes classes d'actifs en simultanée grâce à ses marges de manœuvre.

## DES GÉRANTS EXPÉRIMENTÉS EN GESTION FLEXIBLE MULTI-CLASSES D'ACTIFS

Avec Seeyond Flexible PEA MT, vous confiez votre épargne à nos experts sans vous soucier de la répartition de votre investissement entre les différentes classes d'actifs. Vous bénéficiez ainsi des compétences variées et complémentaires d'une équipe de gestion expérimentée et de sa capacité à prendre des décisions rapidement. Forts de nombreuses années d'expérience, les gérants de Seeyond Flexible PEA MT analysent en continu l'évolution des marchés et ajustent en permanence l'exposition du fonds aux différentes classes d'actifs. L'analyse de l'évolution des marchés et des risques potentiels sont placés au cœur du processus de gestion et l'allocation du portefeuille est ajustée en conséquence.

## 2 QUESTIONS AU GERANT DE SEEYOND FLEXIBLE PEA MT

### Quel est l'intérêt d'une gestion flexible ?

“ Avec la gestion flexible, nous réalisons pour nos clients une allocation entre différentes classes d'actifs en tenant compte de l'environnement économique et des marchés. Grâce à ce type de gestion, le client n'a plus à se soucier de la répartition de son investissement sur les marchés financiers, nous nous en chargeons pour lui !

Nous disposons de larges marges de manœuvre pour ajuster notre allocation de façon dynamique et réactive aux moments que nous jugeons les plus opportuns, tout en respectant les contraintes d'éligibilité au PEA. La souplesse est un atout. majeur de cette gestion, nous permettant de faire varier l'allocation d'actifs en fonction de nos convictions. ”

### Comment faites-vous vos choix d'allocation entre les différentes classes d'actifs ?

“ Avec la gestion flexible, nous réalisons pour nos clients une allocation entre différentes classes d'actifs en tenant compte de l'environnement économique et des marchés. Grâce à ce type de gestion, le client n'a plus à se soucier de la répartition de son investissement sur les marchés financiers, nous nous en chargeons pour lui !

Nous disposons de larges marges de manœuvre pour ajuster notre allocation de façon dynamique et réactive aux moments que nous jugeons les plus opportuns, tout en respectant les contraintes d'éligibilité au PEA. La souplesse est un atout. majeur de cette gestion, nous permettant de faire varier l'allocation d'actifs en fonction de nos convictions. ”

## PROFIL DE RISQUE

**Seeyond Flexible PEA MT n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital.** Le fonds est soumis aux risques suivants : Risque de gestion discrétionnaire, Risque lié aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières, Risque actions, Risque de taux, Risque de change, Risque pays émergents, Risque de crédit, Risques liés à la détention de titres à caractère spéculatif, Risque de contrepartie, Risques liés aux matières premières, Risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 2 **3** 4 5 6 7

\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.



Marin BLOT

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de l'OPCVM est d'obtenir une performance positive en profitant principalement des évolutions des marchés d'actions et de taux internationaux sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans. L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence mais sa performance peut être comparée a posteriori, et à titre indicatif, à l'indicateur suivant composé de : 30% de l'indice EURO STOXX 50 dividendes nets réinvestis qui représente les 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la Zone euro, 70% de l'indice ESTR (Euro Short Term Rate) qui correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la Zone euro.

## EN SAVOIR +

	Part R/C	Part I/C
<b>Société de gestion</b>	Natixis Investment Managers International	
<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	Ostrum Asset Management	
<b>Nature juridique</b>	FCP de droit Français de type OPVCM	
<b>Risque de perte de capital</b>	Oui	
<b>Nourricier</b>	Non	
<b>Durée de placement recommandée</b>	3 ans	
<b>Devise de référence</b>	Euro	
<b>Indice de référence</b>	30% de L'indice EURO STOXX 50 dividendes nets réinvestis qui représente les 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la Zone euro, 70% de l'indice ESTR (Euro Short Term Rate) qui correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la Zone euro.	
<b>Classification SFDR</b>	Article 6	
<b>Proportion minimale :</b>		
- d'alignement à la taxonomie <sup>(1)</sup>	0%	
- d'investissements durables	0%	
<b>Date de création</b>	3/09/2010	
<b>Code ISIN</b>	FR0010922690	FR0010922708
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions et Contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation référencés par le groupe BPCE.	
<b>Frais d'entrée<sup>(2)</sup> maximum</b>	3 % acquis au réseau distributeur	Néant
<b>Frais de sortie<sup>(2)</sup></b>	Néant	
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	1,60 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 1,06%	1 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,20%
<b>Frais de transactions</b>	0,2% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	
<b>Commission de surperformance<sup>(3)</sup></b>	20.0% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence 0,0% de la valeur de votre investissement par an. Ce montant est une estimation calculée sur la moyenne des coûts des 5 dernières années. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement.	
<b>Modalités de souscription et de rachat</b>	Dix millième de part	
<b>Souscription minimale initiale</b>	Néant	1 Part
<b>Valeur liquidative d'origine</b>	100 €	50 000 €
<b>Valorisation</b>	Quotidienne	
<b>Heure de centralisation</b>	12h30	
<b>Indicateur Synthétique de Risque<sup>(4)</sup></b>	1 2 <b>3</b> 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark<sup>(5)</sup> pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

**Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010922690/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010922708/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010922690/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010922708/detail> (part I).**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. (5) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Document non contractuel. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Achevé de rédiger en février 2023.

**Seeyond Flexible PEA MT** est un FCP de droit français géré par **Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management)**.

**Ostrum Asset Management** – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP-18000014. RCS Paris 525 192 753 - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

**Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.